



## A l'approche des vacances scolaires

### Arrêts Covid 19 en juillet

Avec l'annonce par le gouvernement de la fin de la période d'urgence sanitaire, le déconfinement progressif à Nord de France passe un nouveau cap.

Le télétravail n'est désormais plus la norme. La priorité devient le retour de l'ensemble des effectifs sur les sites, dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières.

Toutefois, les mesures pour les arrêts Covid 19 sont reconduites jusque fin juillet pour les salariés qui rencontreraient des difficultés pour la garde des enfants, à savoir, privilégier le télétravail à chaque fois que possible, ou dans le cas contraire poser un arrêt covid19, avec une rémunération de 70% du salaire brut. En effet l'accord avec le versement du salaire à 100% courrait jusqu'au 30 juin.

### Demande de prime

Nous avons indiqué il y a 2 semaines avoir fait une demande écrite auprès de la FNCA pour le versement d'une prime reconnaissant l'engagement des salariés en tant qu'Organisme d'Importance Vitale.

La FNCA est restée sur sa position de refus en invoquant deux raisons :

- il y a eu maintien des rémunérations pendant cette période
- il est encore trop tôt pour connaître les effets de la crise sur les résultats des Caisses Régionales.

La question du versement d'un complément de prime PEPA est donc jugée inappropriée et le sujet est « clos » au niveau de la FNCA.

Cela n'empêche pas les Caisses régionales de savoir reconnaître en local les engagements et c'est ce que le SNECA a évoqué lors du dernier CSE.

Notre Directeur Général a alors indiqué qu'il n'était pas favorable au versement d'une prime, mais qu'il était ouvert au principe d'une reconnaissance pour l'ensemble des salariés au travers d'une enveloppe d'intéressement supplémentaire.

Nous actons cette décision que nous traduisons comme un accord de principe de notre Directeur Général qui souligne de cette façon l'engagement et l'esprit d'entreprise des salariés de Nord de France. Le montant de ce supplément d'intéressement n'est pour l'instant bien entendu pas encore fixé.

### Négociation nouvel accord d'intéressement

Sur ce sujet, sachez qu'une réunion de négociation du nouvel accord d'intéressement (pour rappel notre accord est tombé fin décembre) s'est déroulée ce 1<sup>er</sup> juillet.



SYNDICAT NATIONAL DE L'ENTREPRISE CRÉDIT AGRICOLE

La direction a fait une proposition avec un plancher, qui, si les résultats sont en forte baisse, nous amènera à un intéressement en net recul.

Aussi, le SNECA et les 3 autres organisations syndicales ont fait une proposition commune à la Direction avec un plancher plus élevé. Si nous convenons qu'une baisse de résultat se traduit par une baisse de l'intéressement, notre proposition permettrait de réduire cette diminution.

De fait, le contexte que nous vivons se traduira dans les faits par un résultat en forte régression cette année, et sans doute au moins l'année prochaine également.

A ce stade de la négociation, vous comprendrez que nous ne pouvons pas vous donner plus d'éléments, si ce n'est que la prochaine date de négociation est fixée au 28 juillet, notre accord devant absolument être signé avant mi-Août.

Nous espérons que la Direction sera sensible à nos arguments et notre demande en intersyndicale.

### **Dernier point d'actualité : la nouvelle organisation distributive**

Lors de chaque CSE, un point d'étape est présenté. Cette fois, nous avons eu certaines informations concrètes, qui ont ensuite été déclinées auprès de l'ensemble des managers responsables d'unités.

Si à ce stade, il reste encore des chantiers à boucler tant sur les métiers spécialisés, les CRC, les pesées des postes existants et les créations de nouveaux métiers, il y a des informations qui créent déjà certains remous.

Depuis jeudi dernier, chacun sait :

- Que les régions seront au nombre de 8, dont une grosse région sur la Métropole Lilloise.
- Que les groupes d'agences que l'on appellera désormais des secteurs, seront également réduits au nombre de 45 à 50.
- Qu'à chaque directeur de secteur seront associés 2 directeurs de secteurs délégués.
- Mais enfin que le poste de Responsable d'agence disparaîtra lors de la mise en action de cette nouvelle organisation annoncée pour le 4 janvier 2021.

Il est légitime que bon nombre d'entre vous s'interrogent depuis ces annonces. Le SNECA est favorable à la volonté de la Direction de faire évoluer la culture managériale dans notre Caisse Régionale en rendant plus d'autonomie et de temps consacré au management.

Mais nous veillons également à ce qu'il n'y ait pas de baisse des ETP, que ces changements se traduisent par une évolution pour ses acteurs, et que chacun puisse s'exprimer dans un métier qu'il aime.

Pour toutes ces raisons, le SNECA continuera à faire des propositions pour que cette nouvelle organisation ne laisse personne au bord de la route

Le SNECA pour vous et avec vous